



Remboursement après fin de contrat cae

Par **CALLEJA**, le **15/12/2009** à **12:17**

Bonjour,

J'ai été embauchée de avril 2007 à avril 2009 en CAE par une association. En octobre 2008, j'arrivais en fin de contrat CAE, et je suis restée 2 semaines sans contrat (suppression des CAE, non prioritaire pour contrat reconductible d'1 an).

Mon employeur s'était engagé a me verser le salaire manquant le temps que mon contrat soit reconduit : soit 2 semaines. J'ai du déménagé, et l'employeur c'était engagé à ce que je ne me retrouve (justement) pas sans contrat. J'ai donc perçu le salaire restant.

Cependant, mon employeur s'est rétracté et m'a réclaté ce qu'il considère comme "une avance sur salaire". Après de multiples échanges verbaux sur les engagements pris, nous ne sommes pas arrivés à nous entendre sur ce qu'il y avait été convenu. J'ai donc fais des chèques à encaisser mensuellement du montant exacte qu'ils m'ont versé.

Pour le chèque du mois de décembre, j'ai demandé à ce que le chèque ne soit pas encaissé et qu'il soit encaissé le mois suivant (je traversais des difficultés financières). Ca été accordé. En septembre 2009, j'ai reçu un mail de l'association me réclamant 150€ qui correspond au reste à payer.

J'avais donné tous les chèques à encaisser et demandé un report d'un mois seulement. Aujourd'hui les chèques ne sont plus encaissables et ils me réclament toujours ce "dû".

J'ai reçu un solde de tout compte, et j'estime ne rien avoir à leur devoir à ce jour, puisque je ne suis pas fautive de leur retard ou non suivi de leur trésorerie. Pouvez-vous me dire si également je suis dans mes droits svp ? ou si je dois effectivement leur payer ces 150€ ?

A savoir qu'aucun écrit n'a été rédigé ni de leur part, ni de la mienne, concernant le maintien de mon salaire en cas de problème avec mon CAE, ni concernant "l'avance de salaire" (qui n'en était pas une).

Je vous remercie vivement de votre réponse.

JC